



Commune de Crésuz

Adaptation du PAL suite à son approbation du 2 décembre 2020

Modifications au plan directeur communal

Dossier d'approbation

Echelle 1:5'000

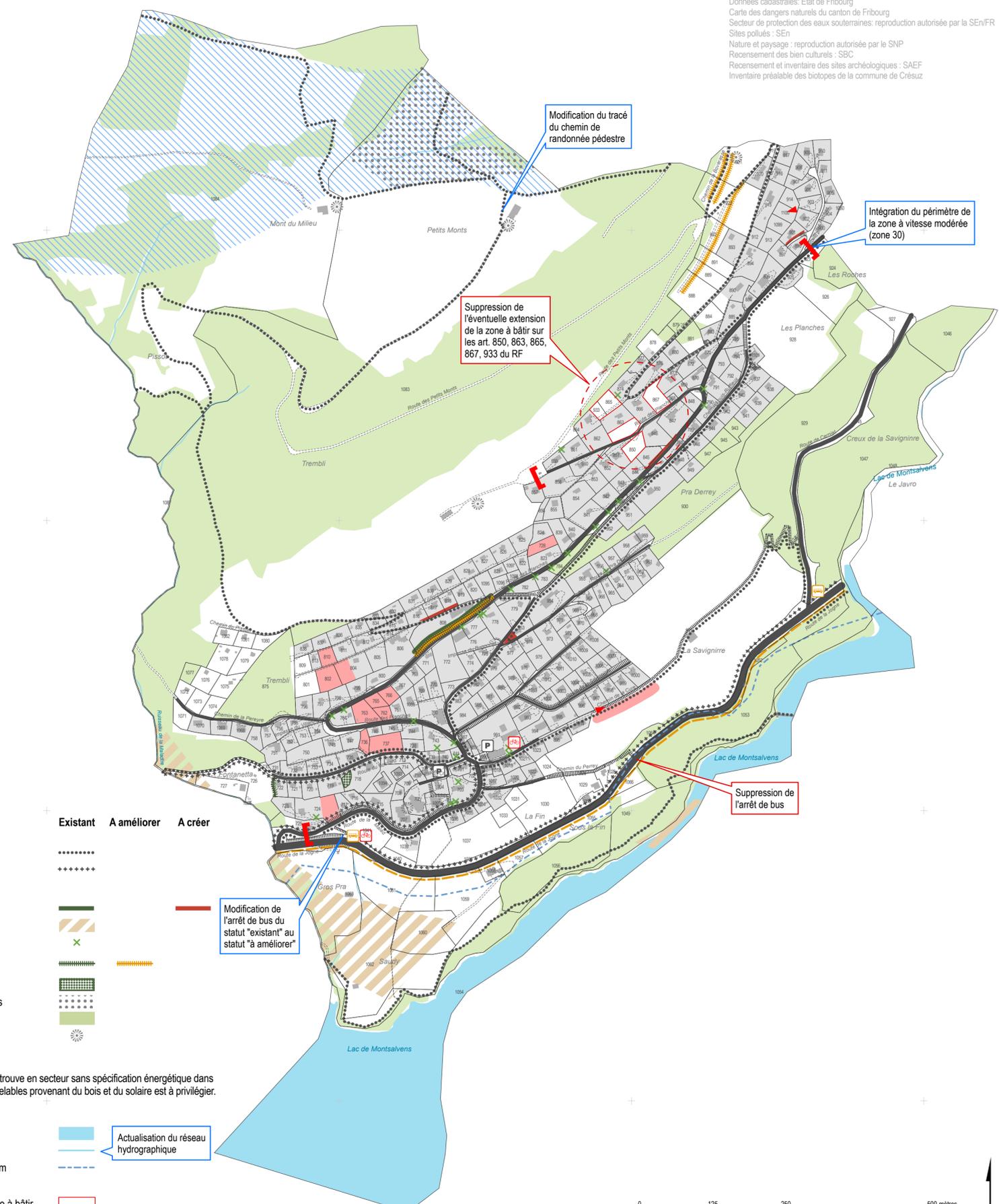
15 septembre 2023

Mandat : 2303/ab
Document : 2303_Crésuz_PAL_acapp.mxd
Format : 63 x 46

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Sources des données de base
Données cadastrales: Etat de Fribourg
Carte des dangers naturels du canton de Fribourg
Secteur de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par la SEN/FR
Sites pollués : SEN
Nature et paysage : reproduction autorisée par le SNP
Recensement des bien culturels : SBC
Recensement et inventaire des sites archéologiques : SAEF
Inventaire préalable des biotopes de la commune de Crésuz



Légende

Utilisation du sol

- Zone à bâtir
- Eventuelle extension de la zone à bâtir

Ressources du sous-sol

- Zone de protection des eaux souterraines (légalisée)

Mobilité

- Transports individuels motorisés**
 - Route principale (cantonale, axe prioritaire)
 - Route de liaison (hors zone à bâtir) / collectrice (en zone à bâtir)
 - Route de desserte
- Périmètre de la zone à vitesse modérée
- Accès aux extensions de la zone à bâtir projetées et aux secteurs non construits
- Stationnement public
- Transports publics**
 - Arrêt de bus
- Mobilité douce**
 - Liaison piétonne
 - Stationnement pour les vélos
 - Réseau cyclable cantonal utilitaire

Existant A améliorer A créer

- Zone à bâtir
- Eventuelle extension de la zone à bâtir
- Zone de protection des eaux souterraines (légalisée)
- Route principale (cantonale, axe prioritaire)
- Route de liaison (hors zone à bâtir) / collectrice (en zone à bâtir)
- Route de desserte
- Périmètre de la zone à vitesse modérée
- Accès aux extensions de la zone à bâtir projetées et aux secteurs non construits
- Stationnement public
- Arrêt de bus
- Liaison piétonne
- Stationnement pour les vélos
- Réseau cyclable cantonal utilitaire

Itinéraires touristiques

- Chemin de randonnée pédestre
- Parcours VTT balisé

Sites et paysage

- Biotope
- Corridor à faune d'importance locale
- Arbre en zone à bâtir protégé
- Haiie protégée en zone à bâtir et/ou à améliorer
- Verger en zone à bâtir protégé
- Secteur de prairies et pâturages secs
- Aire forestière
- Point de vue caractéristique

Energie

L'ensemble du territoire communal se trouve en secteur sans spécification énergétique dans lequel l'utilisation des énergies renouvelables provenant du bois et du solaire est à privilégier.

Informations indicatives

- Plan d'eau
- Ruisseau
- Conduite d'adduction d'eau Ø 600 mm

Éléments modifiés

- Suppression de l'extension de la zone à bâtir

Existant A améliorer A créer

- Chemin de randonnée pédestre
- Parcours VTT balisé
- Biotope
- Corridor à faune d'importance locale
- Arbre en zone à bâtir protégé
- Haiie protégée en zone à bâtir et/ou à améliorer
- Verger en zone à bâtir protégé
- Secteur de prairies et pâturages secs
- Aire forestière
- Point de vue caractéristique
- Plan d'eau
- Ruisseau
- Conduite d'adduction d'eau Ø 600 mm
- Suppression de l'extension de la zone à bâtir

0 125 250 500 mètres

2 576 500 2 577 000 2 577 500 2 578 000

1 164 000 1 163 500 1 163 000 1 162 500